

nérac
en albret

DECISION DU MAIRE

**PROGRAMMATION CULTURELLE 2023 DU CHÂTEAU-MUSEE HENRI IV
DEMANDE DE SUBVENTION**

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Nérac n° 14/2020, en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Demande de subvention

De formuler une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, au titre des actions de « Soutien à la valorisation du patrimoine » à hauteur de 5 000 € afin de soutenir l'élaboration d'une programmation culturelle et de valorisation du Château-musée Henri IV.

ARTICLE 2 : Recettes

Les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte 7473/332, « Subventions et participations des départements ».

ARTICLE 3 : Ampliation de cette décision sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal. La présente décision sera affichée en Mairie, publiée au registre des actes administratifs, et fera, en outre, l'objet d'une communication à la plus proche séance du Conseil Municipal.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif 9 rue Tastet – CS 21490, 33063 Bordeaux, après recours administratif préalable, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification
Notifiée le :
Affichée le :

Nérac, le 31 octobre 2022

LE MAIRE,

Nicolas LACOMBE
1^{er} Vice-Président du Conseil
Départemental

